



ÉDITO

Cher ami(e)s,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vois se créer des lieux de concertation entre les acteurs bas-normands et notamment par le biais d'Horizons Solidaires. Après le Sénégal, c'est la plateforme Mali qui se consolide avec de nouveaux participants. De la même façon, une rencontre Asie du Sud Est a vu le jour en début d'année 2007.

J'espère que nous saurons utiliser au mieux ces outils pour que le travail de chacun puisse se diffuser largement.

Il est constaté qu'un grand nombre d'initiatives pertinentes restent cantonnées à des partenariats locaux. Peut-on se satisfaire de ces résultats face aux besoins considérables dont nous sommes tous témoins au Mali.

Plus nous développerons l'esprit de réseau, plus les actions réussies pourront bénéficier au plus grand nombre ; et ce avec peu de moyens supplémentaires.

Le Conseil Régional nous encourage à renforcer ce type de dynamique par la création au sein de la plateforme Mali, d'un « Groupe de Coopération Renforcé ». Horizons Solidaires et l'Afdi feront le maximum pour que ces échanges nous apportent, à tous, satisfaction et nous aide à renforcer nos partenaires au Mali.

Je compte sur chacun d'entre vous pour vous engager pleinement dans cette dynamique.

Marie-Odile Tavernier
Président
Horizons Solidaires

Synthèse de la dernière plateforme MALI

Le 8 septembre 2006, la plateforme Mali s'est élargie de **cinq acteurs**. Après une lecture du compte rendu de la rencontre précédente, les nouveaux membres se sont présentés.

L'Association Aubusson Tiers-monde (représentée par Madame Briard) travaille à Zanguénabougou, Dié et Kalifabougou. Elle intervient dans les domaines : du soutien à la construction d'écoles, de petits dispensaires et d'envois de matériel.

L'Association Mamadou et Bineta (représentée par Mme Renouf) intervient dans la Commune de Sébéninkoro (sur le district de Bamako). Son domaine d'action est l'appui à la création d'une école gérée par l'association Aide à la Scolarité.

L'Association pour la Formation en Développement Humain, (représentée par Mme Bourgeard) a des partenariats sur Bamako (entre Djoliba et Faladié) et Ségou. Ses domaines d'actions sont l'Appui à l'accompagnement de femmes porteuses de projets. (Petite restauration, fabrication d'huile...) et l'appui à la formation de jeunes menuisiers (fabriques des tables et chaises pour les actions des projets de l'ASPRODEV).

L'association Électriciens de France, (représenté par M. Simoneau) est en cours de création. M. Simoneau souhaite créer une antenne de « Electriciens Sans Frontières ». Il est dans un phase de diagnostic pour prendre des contacts en France et au Mali afin d'identifier des partenaires avec lesquels travailler.

Lycée Agricole du Robillard, (représenté par M. Mars) souhaite créer une coopération avec le lycée agricole de Kati, composé d'un bâtiment, de 3 ha de culture et d'une exploitation importante. Les champs d'action sont les échanges pédagogiques et les échanges d'élèves.

Un tour de table a permis à chacun de présenter **l'actualité de ses projets** et de mettre en évidence que 6 missions au Mali et 1 accueil en Basse-Normandie étaient prévus du mois d'octobre 2006 à janvier 2007. Une occasion pour les uns et les autres de connaître les dates, les lieux et objectifs de ces échanges. Chacun pouvant prendre contact avec les personnes concernées pour faire passer des messages à ses partenaires ou se rencontrer en mission.

A la fin de la réunion, l'assemblée a décidé de créer une **lettre d'information dédiée à la plateforme Mali**. Elle apportera un éclairage sur des thématiques générales, présentera des actions conduites par les membres de la plateforme, donnera lieu à des échanges d'idées sur des pratiques de développement et créera du lien entre les associations.

La rédaction de cette lettre peut être tournante et chacun peut y participer en fonction de ses motivations. Les bonnes volontés sont les bienvenues pour la prochaine lettre.

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, EN FRANCE

Un cadre juridique renforcé

Le texte adopté le 25 janvier dernier lève les incertitudes juridiques contenues dans la Loi de 1992 et modifie le Code général des collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales françaises peuvent désormais mener en toute sérénité, au regard de la législation, des actions d'aide au développement dans le cadre de conventions et mettre en oeuvre ou financer des actions humanitaires.

Ce que dit la Loi

L'article L. 1115-1 du code général des collectivités territoriales est ainsi rédigé :

☒ « Art. L. 1115-1. - Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le

montant prévisionnel des engagements financiers. Elles entrent en vigueur dès leur transmission au représentant de l'État dans

☒ les conditions fixées aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2, L. 3131-1 et L. 3131-2, L. 4141-1 et L. 4141-2. Les dispositions des articles L. 2131-6, L. 3132-1 et L. 4142-1 leur sont applicables.

☒ « En outre, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en oeuvre ou financer des actions à caractère humanitaire. »

Il s'agit d'une importante avancée qui permettra d'éviter d'annuler devant les tribunaux des partenariats mis en oeuvre par des collectivités locales, au motif d'une absence prouvée d'intérêt local.

Un dossier spécial sur ce thème est disponible dans les Cahiers d'Horizons Solidaires N°58 et Horizons Solidaires se tient à votre disposition pour vous fournir de plus amples informations.

Cité Unies France, un réseau pour les collectivités

Créée en 1975, Cités Unies France (CUF) fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale.

A travers 21 groupes pays et 4 groupes thématiques, Cités Unies France anime un réseau d'environ 2000 collectivités locales. Grâce à ces structures de travail et de réflexion, ces collectivités échangent leurs expériences et élaborent des programmes d'action communs.

Cités Unies France anime un groupe pays Mali, présidé par Guy-Michel Chauveau, Maire de La Flèche.

Le prochain groupe pays Mali est prévue le 27 mars 2007.

Mr Bernard Jourdain, Président de l'AJAK y participera et fera une restitution aux membres de la Plateforme. La présentation du groupe pays Mali de CUF sur la page web suivante :

http://www.cites-unies-france.org/html/regions/afrique/Mali_index.html

A l'occasion de cette rencontre, le projet de création d'une plateforme de coopération internationale des collectivités locales en faveur d'une économie solidaire du tourisme y sera discuté. Julien Buot (ancien chargé de mission d'Horizons Solidaires) sera co-animateur de cette intervention aux côtés de Mr JC Mairal (vice Président Région Auvergne) et de Mr Gilles Béville (MAE). Au cours de cette réunion, une réflexion sera également engagée autour de l'étude "la prise en compte de la pauvreté et des inégalités dans les appuis à la décentralisation au Mali" réalisée par le Réseau IMPACT/CIEDEL/AFD.

L'après-midi un point d'information sur le programme concerté santé Mali sera proposé.

Un site intéressant !

L'Association des Municipalités du Mali (AMM) anime un site Internet dédié à la coopération décentralisée au Mali à l'adresse suivante :

<http://www.coopdec-mali.org>

ET LA DÉCENTRALISATION AU MALI

Actu du Mali

Le premier semestre 2007, sera déterminant pour les citoyens maliens, invité le 29 avril prochain à voter pour les élections présidentielles.

Les élections législatives suivront ce scrutin. Puis en 2008, les électeurs se prononceront pour leur communes.

Ce seront les troisièmes élections communales depuis le véritable lancement de la décentralisation.

**703 les communes,
49 cercles
et 8 régions
toutes dotées de
leurs organes délibérants et exécutifs**

Ce n'est véritablement que sous la 3^{ème} république avec l'adoption de la loi 96-059 du 4 novembre 1996 que le nombre de communes est passé 19 à 701.

Puis en 1999, suite aux premières élections communales (rurales), la réforme de décentralisation a permis la mise en place de trois échelons : les communes (703), les cercles (49) et les régions (8) toutes dotées de leurs organes délibérants et exécutifs.

Les deux premières mandatures avaient d'abord permis de former les élus à ce dispositif et de définir dans chacune des collectivités un plan de développement opérationnel.

Certains, voient dans cette nouvelle étape la possibilité de développer de réelles politiques de développement locales.

Chaque collectivités a défini ses priorités

La quasi-totalité des collectivités territoriales (environ 94% des communes et cercles) disposent aujourd'hui d'un plan triennal de développement, le **PDESC** (Plan de Développement Économique Social et Culturel). Ils furent élaborés, comme le prévoyait la loi, avec la participation des différentes catégories d'acteurs locaux.

Les ressources des collectivités

Les recettes propres des collectivités, (impôts et taxes locales, redevances,...) qui ne représentent encore qu'une faible part.

Le budget de l'Etat, pour le fonctionnement des communes rurales (1 à 2 millions de Fr CFA) et pour l'investissement sous forme de droit de tirage (10 à 15 millions de FCFA en moyenne par an).

L'aide extérieure, la plus impor-

tante en volume, bailleurs de fonds bi- et multilatéraux (UE, PNUD, UNICEF...) et la diaspora .

Secteurs d'investissement

Au titre des réalisations physiques, il ressort que du 12 nov. 2001 au 12 mai 2003, l'État malien a co-financé 1356 projets d'investissement :

37% pour des projets d'équipements divers, essentiellement constitués de sièges pour les nouvelles communes ;

31% pour des projets de construction de salles de classes ;

9% pour des projets d'infrastructures sanitaires (centre de santé, maternités, dispensaire et équipements) ;

11% pour des projets d'hydrauliques villageoise et pastorale.

A noter que le taux d'électrification des communes est encore bas, seulement 0,37% en milieu rural et 7,56% en milieu urbain.

Les missions des collectivités territoriales

	Commune	Cercle	Région
COMPOSITION	<ul style="list-style-type: none"> Villages (rural), Quartiers (urbain) 	<ul style="list-style-type: none"> Communes 	<ul style="list-style-type: none"> Cercles
ORGANES	<ul style="list-style-type: none"> Conseil communal élu au scrutin proportionnel par les citoyens. Bureau communal (présidé par le maire). 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil de cercle composé de représentants des communes. Bureau du conseil de cercle. 	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée régionale composée de représentants des cercles. Bureau régional élu par l'assemblée régionale.
TUTELLE	<ul style="list-style-type: none"> Représentant de l'État au niveau du cercle. 	<ul style="list-style-type: none"> Représentant de l'État au niveau de la région 	<ul style="list-style-type: none"> Ministre chargé des collectivités territoriales
COMPETENCES SPECIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> L'enseignement préscolaire. Le premier cycle de l'enseignement fondamental. Les dispensaires, maternités et Centres de Santé Communautaires. Les infrastructures routières classées dans le domaine communal L'hydraulique rurale et urbaine. 	<ul style="list-style-type: none"> Le second cycle de l'enseignement fondamental. Les centres de santé et la prévention sanitaire. Les infrastructures routières et de communication classées dans le domaine du cercle. 	<ul style="list-style-type: none"> Lycée. Éducation spécialisée. Enseignement technique professionnel. Hôpitaux régionaux. Infrastructures routières classées dans le domaine de la région. La protection de l'environnement. Mise en cohérence des programmes.

Horizons Solidaires en pays de Falaise

Association :
Siège à St P. Canivet
Type d'activité :

- Infrastructure sanitaire
- Collecte de fonds

Partenaires : Associations locales de Falaise qui travaillent au Mali

18

Association pour la Formation en Développement Humain

Association : Siège à Caen
Type d'activité :

- Actions de formation et développement d'activité économiques.

Partenaires :
Lieux

- Bamako et Ségou

16

Coup de main Afrique

Association : Siège à Blainville
Type d'activité :

- Logistique, handicap, insertion des jeunes, formation

Partenaires :

- Associations locales

Lieux

14

Association des Maillons de Normandie

Association : Siège à Caen
Type d'activité :

- Socioculturelle, collecte de fonds, information, actions médicales, financement de projets

Partenaires :

- Associations des personnes âgées de Kayes

Santé et Développement

Association : Siège à St P. Canivet
Type d'activité :

- Actions médicales, assistance techniques, envois de volontaires, soutien logistique.

Partenaires : Fondation pour l'enfance, La Pouponnière de Bamako, CSCOM Ségou, ONG

Lieux / Bamako et Ségou

19

Teriya ko

Association : Siège à Epron
Type d'activité :

- Actions médicales, développement économique, enseignement, réalisation de projets

Partenaires :

- Associations locales

Lieux

- Village

de Dialakorobougou

17

Mamadou et Bineta

Association : Siège à St Martin de Bréal

Type d'activité :

- Enseignement, parrainage, envoi en nature.

Partenaires :

- Association de parents d'élève

Lieux

- Sébénikoro, district de Bamako.

15

Aubusson Tiers Monde

Association : Siège à Aubusson
Type d'activité :

- Financement d'opération, parrainage, réalisation de projets

Partenaires :

- Associations locales

Lieux

- Zanguénabougou,

- Kalifabougou et Die;

20

Parenthèse

Association : Siège à Vasteville
Type d'activité :

- Actions socioculturelles, financements de projets, actions médicales.

Partenaires :

- Village de Tigolé

Lieux

- Commune de Binko

21

AFDI

Basse-Normandie

Association régionale :
Siège à Colombelles

Types d'activités :

- Développement Agricole

Partenaires :

- Union des producteurs Laitiers

- AOPP régionale de Koulikoro

Lieux : Reg. Koulikoro

22

Lycée Agricole

Le Robillard

Établissement d'enseignement
Siège à Saint Pierre sur Dives

Types d'activités :

- Formation de formateurs et développement durable

Partenaire :

- IFP de Kouïala

Lieux :

KATI (région Koulikoro)

23

Lycée Malherbe

Établissement d'enseignement
Siège à Caen

Type d'activité :

- Assistance technique, éducation au développement, financement de projet, jumelage.

Partenaires :

- Lycée de M'Boj de Bamako

Lieux

- Bamako

24

La Male Herbe

Association : Siège à Caen
Type d'activité :

- Actions socioculturelles, enseignement, éducation au développement, financements de projets.

Partenaires :

- Lycée M'Boj de Bamako

Lieux

- Bamako et pays Dogon

25

Initiative pour le développement de la commune de Garalo

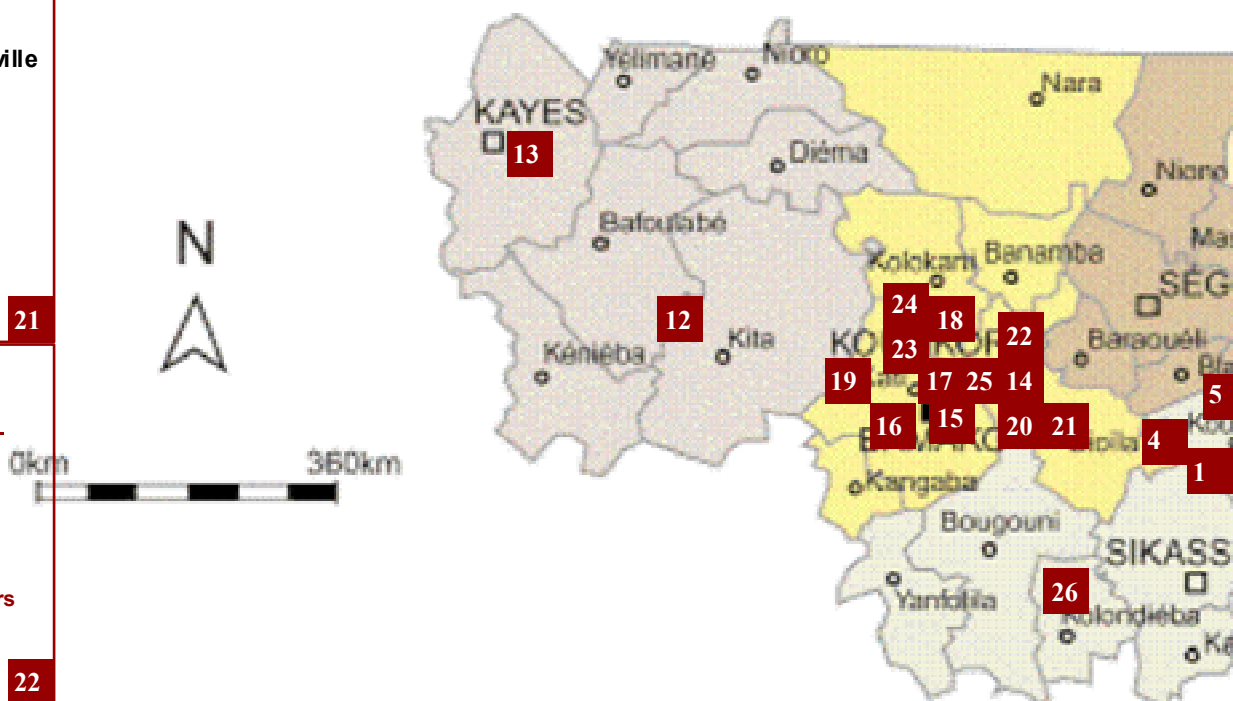
Association : Siège à Valframbert
Type d'activité :

- Actions médicales, socioculturelles, enseignement, réalisation de projets.

Partenaires :

- village de Garalo (région Sikasso)

26



Diagala Mali

Association : Siège à Coutances

Type d'activité :

- Actions médicales, dév. Économique, eau assainissement, lutte contre la pauvreté.

Partenaires :

- Commune de Diagala

Lieux : rég. Sikasso

Terre des Hommes

Lisieux :

Association : Siège à Lisieux

Type d'activité :

- Collecte de fonds, défense des droits, soutien financier de projets, plaidoyer.

Partenaires :

- Associations locales

Mood Action Professor

Association : Siège à Lisieux

Type d'activité :

- Actions socioculturelles, chantiers, réalisation de projets et voyages culturels

Partenaires :

- Lieux

- Pays Dogon

Les Chemins de traverses

Association : Siège à Caen

Type d'activité :

- Actions socioculturelles, chantiers, financement et réalisation de projets.

Partenaires :

Lieux

- Gao

Forages Mali

ONG Régionale :

Siège à Alençon

Type d'activité :

- Développement éco, Edu au dév. Réalisation de projets

Partenaires :

- Autorités maliennes, maires et villages

Lieux : régions Mopti et Ségou

Jumelage

Mortagne au Perche-Mopti

Collectivité territoriale

Type d'activité :

- Échanges entre élus, développement durable.

Partenaires :

- Commune de Mopti

Lieux : Région de Mopti

Intercommunalité du Pays de la Marche

Collectivité territoriale

Type d'activité :

- Échanges entre élus, développement durable.

Partenaires :

- Commune de Koloningué

Lieux :

- Région de Sikasso

Les petits Châtelets

Association : Siège à Alençon

Type d'activité :

- Actions socioculturelles, chantiers...

Partenaires :

- AJAK Koutiala

Lieux : Koutiala (région Sikasso)

Lycée Agricole de Vire

Établissement d'enseignement. Siège à Vire

Types d'activités :

- Formation de formateurs et développement durable

Partenaire :

- IFP de Koutiala

Lieux :

- Koutiala

Jumelage

Alençon Koutiala

Association : Siège à Alençon

Type d'activité :

- Médicales, socioculturelle, chantier, enseignement, financement d'opérations...

Partenaires :

- Commune de Koutiala

Lieux : Région de Sikasso

IFSS Croix Rouge Française

Établissement d'enseignement

Siège à Alençon

Type d'activité :

- Enseignement
- formation

Partenaires :

- Secteur santé

Lieux

- Commune de Koutiala

Lycée Marguerite de Navarre

Établissement d'enseignement

Siège à Alençon

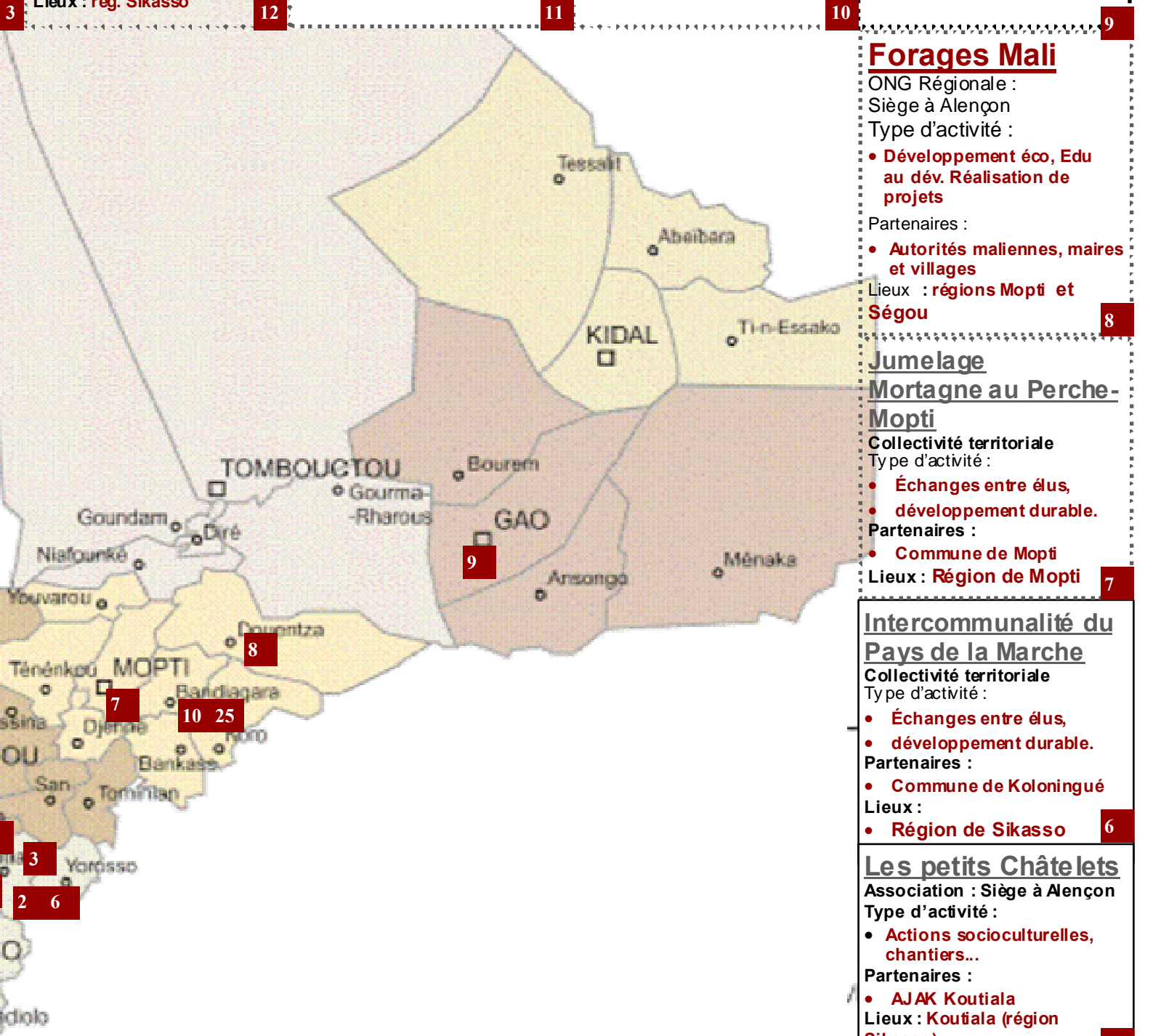
Type d'activité :

- Jumelage, actions socioculturelles, chantiers, éducation au dév., parrainage

Partenaires :

- Lycée de Koutiala

Lieux : Koutiala



Loi d'orientation Agricole au Mali

La première Loi d'Orientation Agricole du Mali, promulguée le 5 septembre 2006, vient d'entrer en application.

Cette loi était très attendue et à la fois redoutée. Allait-elle ouvrir la porte du libéralisme trop brutalement et risqué de rendre plus précaire encore la situation des paysans et du monde rural ?

Non, car le Ministère a joué la carte de la concertation. Et la société civile s'est impliquée pour que les paysans puissent être entendus et défendus. Après ce dialogue avec l'ensemble des acteurs agricoles, 200 articles furent votés par l'assemblée Nationale.

Difficile de simplifier ce type de document, mais les organisations paysannes lui reconnaissent plusieurs qualités : le principe de souveraineté alimentaire du Mali, la protection et le soutien des exploitations agricoles familiales, un volet formation initiale et continue, la place importante dédiée aux organisations paysannes pour qu'elles soient acteurs d'une modernisation progressive de l'agriculture et la volonté de favoriser la régulation des filières par des interprofessions.

Cette première étape est vivement appréciée, mais le dialogue n'est pas terminé, se sont les décrets d'application, les règlements et les moyens qui rendront la loi opérante.

Des MUSO pour parler du village

Vous avez bien compris, l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes régionale de Koulikoro expérimente un programme pour développer des caisses d'épargne, de crédit et de protection social dans son tissu d'organisations paysannes.

Le principe est simple, efficace et accessible aux plus pauvres. Une fois par mois, les membres de l'association se réunissent pour apporter leur cotisation. Derrière l'attrait financier des taux de crédit très bas, de 5 à 8% contre 20% dans les banques commerciales, c'est pour l'AOPP un bon moyen d'animer des modules de formation. « Lorsque nous organisons des formations dans les organisations paysannes locales, nous sommes parfois confronté à un certain absentéisme, la motivation n'est pas toujours au rendez-vous ! » indique Bréhima Dembélé, coordinateur de l'AOPP de Koulikoro.

Ainsi dans les premières MUSO qui fonctionnent les animateurs de l'AOPP ont profité de ces occasions pour parler des problèmes du village et interroger les gens sur leurs besoins.

Le mois suivant ils ont apporté des informations adaptées à chaque demande, pour certaines sur la loi d'orientation agricole, les techniques maraîchères pour d'autres une information sur le SIDA. La dynamique pourrait bientôt s'étendre dans le réseau national de l'AOPP, regroupant aujourd'hui pas moins de 500 000 paysans.

Une mission d'Afdi Basse-Normandie, partie en mars, a mobilisé les compétences d'un agriculteur administrateur du Crédit Agricole de Normandie.

Contact : *Agriculteurs Français et Développement Internationale de Basse-Normandie* (Contact : 02.31.70.88.98, afdi-bn@wanadoo.fr).



Le lycée agricole du Robillard et l'École d'Agriculture du Bélédougou de KATI

Partis du 18/10 au 25/10/2006 au Mali en compagnie d'E. Legay, animateur du réseau Mali de la DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche au ministère de l'agriculture), trois enseignants, M Coquelet, P Mars et M Nicolaÿ, ont travaillé sur la mise en place d'un partenariat avec une « jeune » école d'agriculture située à

Kati (nord de Bamako, dans la région du Bélédougou). Cette école vise à former en quatre ans de futurs agriculteurs.

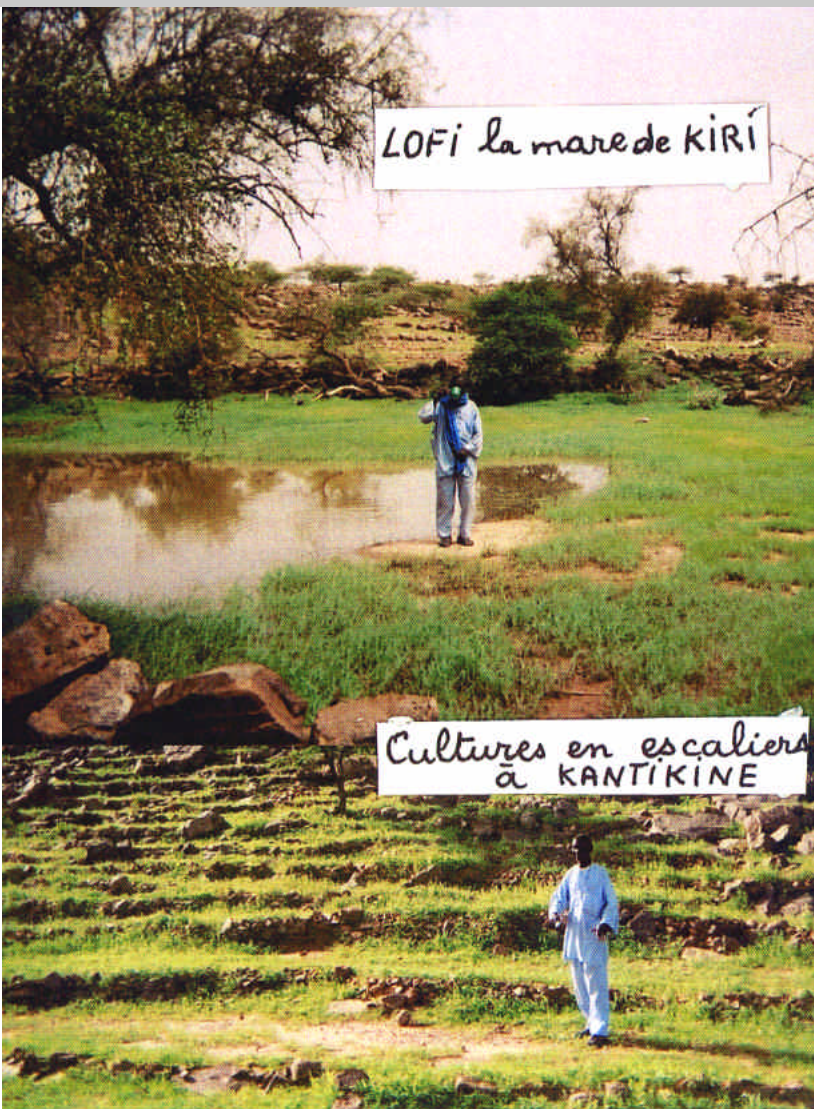
Ces dix jours ont permis de découvrir le contexte malien, notamment le système de formation professionnelle agricole largement déficitaire et de rencontrer l'équipe pédagogique ainsi que les 80 élèves de l'école.

Visites officielles (ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture, AOPP, chambre d'agriculture, et partenaires de l'école) et réunions de travail ont rythmé le séjour.

Une convention d'échanges, précisant les types d'engagement, a été signée entre les deux établissements et un agenda, élaboré avec l'équipe de Kati, définit un certain nombre d'actions réciproques sur deux – trois ans avec, en particulier, la programmation d'un voyage d'élèves du Robillard en 2008 et si possible l'accueil d'enseignants et d'élèves maliens.

Contact : M. Mars, Lycée Agricole le Robillard
02.31.42.61.10/legta.le-robillard@educagri.fr





Des mares de vie

L'association du village de Kiri vient de sur creuser une première mare pour développer des activités agricoles qui pourraient retenir la population au moment où la saison sèche pousse à l'exode.

Les habitants des villages de Kiri Gonta, kanikine et Barkoussi situés dans le promontoire du Mont Ham-bori, ont la volonté d'étendre cette initiative à l'ensemble des mares naturelles qui s'étaient progressivement ensablées. Pour Boubacar Maïga, membre de l'AMN, « si les bassins sont assez profonds, les gens auront la possibilité d'irriguer et d'abreuver les animaux ».

Ce principe simple sur le papier, représente quand même des mètres cubes de terre à charrier et des aménagements. Toutes ses questions furent réfléchies au sein du village et solutionnées à moindre coût. L'étude de faisabilité a été réalisée par les enfants du village devenus hydrologues, agronomes... le creusement par les jeunes, la construction des digues de protection, des abreuvoirs et de lavoirs par les maçons locaux. Boubacar ajoute que tout a pu se faire à moindre coût « nous avons tenu à ne pas utiliser de ciment, mais plutôt employer les techniques de taille de pierres autobloquantes ».

Cette expérience de co-développement a concilié une augmentation des réserves d'eau à proximité des habitants tout en préservant le patrimoine culturel et l'environnement.

Contact: Boubacar Oumar Bibi MAIGA, 33 rue des Sainfoins, 61 000 Alençon. Représentant de l'association KONDA (Mopti) et membre de l'AMN (Association des Maliens de Normandie).

Lycée Agricole de Vire en partenariat avec l'IFP de KOUTIALA

Le Lycée Agricole de Vire (14) développe des actions de coopération internationale depuis 1998 et ce en référence à la mission qui incombe aux établissements de l'enseignement agricole.

Entre 1988 et 2002 de nombreuses actions de partenariat et échanges ont été menées avec la République de Côte d'Ivoire.

Depuis cette date, le Lycée Professionnel Agricole de Vire a décidé de poursuivre des actions / projets avec le Mali. Une mission préparatoire a été effectuée en Juin 2005 et a permis à un groupe d'élèves du "dub Afrique" de se rendre en particulier à Koutiala pour mettre en place un protocole d'actions.

Une convention a été signée avec l'Institut de Formation Professionnel (IFP) de Koutiala sous tutelle des Ministères de l'Agriculture et de la Pêche français et de la Formation Professionnelle Malien.

Les principales actions concernent en priorité le développement agricole durable, vivrier (avicole, piscicole, maraîcher..) et la formation de formateurs (in-

sémination, gestion piscicole..)

Une action est prévue en novembre 2007 avec une dizaine d'élèves afin de finaliser la réalisation d'un périmètre maraîcher.

Contact: M. Macé, Lycée Professionnel Agricole de Vire — 02 31 66 18 19 didier.mace@educagri.fr



Dans la prochaine lettre ces 2 pages pourraient présenter un autre domaine, vos actions seraient les bienvenues...

Aller plus loin dans la coopération avec le MALI

Le Conseil Régional de Basse-Normandie vient de lancer un programme innovant pour renforcer la coopération entre les acteurs qui travaillent avec le Mali.

Un groupe de coopération renforcée c'est initié le 8 mars 2007 au Conseil Régional. Une trentaine d'acteurs bas-normands impliqués au Mali étaient présents ou représentés.

« Nous souhaitons que les fonds publics que nous engageons soient employés en cohérence avec les stratégies de développement locales définies par les élus maliens, a déclarée Pascale Cauchy, le renforcement des synergies entre les acteurs nous semble indispensable dans cette perspective ».

Mais pourquoi le Mali pourrait-on s'interroger ?

Le Conseil Régional a souhaité privilégier le Mali pour trois raisons, la décentralisation y est effective depuis 1999, chaque collectivité a bénéficié d'un accompagnement technique pour définir ses priorités et ses stratégies de développement sur trois ans, enfin il a la volonté de renforcer les compétences des collectivités locales : régions, cercles et communes.

A l'issue de ce programme le Conseil Régional souhaite que les actions de coopération internationale participent au développement local de notre territoire en offrant une meilleure ouverture sur le monde, pour les jeunes comme les plus âgés. En développant la concertation et la lisibilité c'est l'efficacité, le professionnalisme et la cohérence des projets qui devraient être améliorés pour Sabine Guichet Lebaillly (chargée de mission pour coopération internationale). Enfin, le Conseil Régional indi-

que que tous les projets devront se mettre en conformité avec l'Agenda 21.

Ce « Groupe de Coopération Renforcée » sera un sous-groupe de la plateforme Mali d'Horizons Solidaires. Il ne s'agit pas de multiplier les lieux d'échanges mais de proposer aux acteurs qui sollicitent financièrement le Conseil Régional d'aller plus loin dans l'harmonisation des objectifs et outils de suivi-évaluation. Pourront y participer : les collectivités, les établissements d'enseignement et les associations.

Le lieu et les dates des rencontres ne sont pas arrêtées, néanmoins pour éviter les déplacements inutiles (respect de l'Agenda 21) les rencontres du « Groupe de Coopération Renforcée » pourraient être organisées le même jour que les plateformes d'Horizons Solidaires.

La première année, 2007, l'objectif est de réaliser un diagnostic des actions existantes permettant d'identifier : les compétences du territoire, les zones du Mali concernées, les possibilités de synergies, les besoins des différents acteurs en terme de formation et de s'entendre sur les outils de suivi-évaluation à élaborer.

A partir de 2008, les financements dédiés aux projets sur le Mali seront exclusivement réservés aux acteurs qui auront participé à ce groupe de travail.

L'Afdi Basse-Normandie sera mobilisée pour faciliter la concertation et animer cette initiative. Elle sera chargée de réaliser le diagnostic, de rendre compte au Conseil Régional des avancés du programme et d'aider les acteurs qui ressentent le besoin de se former (en mobilisant ses propres compétences, celles de réseaux comme Horizons Solidaires ou le Cîm ou de faire appel à des formateurs extérieurs).

Une information sur les plateformes concertées

Lors de la réunion d'information du 8 mars, Sabine Guichet Lebaillly, chargée de mission du service coopération internationale, a précisé le cadre juridique de coopération décentralisée et la dynamique des plateformes concertées impulsées par le Ministère des Affaires Étrangères.

Le Ministère accorde de plus en plus d'attention aux initiatives en réseau. L'exemple le plus concret est le lancement de plateforme de concertation dont l'objectif est de réunir des collectivités autour d'un projet collectif. L'une d'elle est désignée comme chef de file et dépose un dossier pour l'ensemble. Dans ce montage les associations peuvent trouver leur place en tant qu'opérateur pour une

collectivité qui leur délègue des compétences données.

La Région espère, qu'à terme, ce type de plateforme puisse se développer sur notre territoire mais cela demande un certain niveau de professionnalisme et de cohésion entre les acteurs.

Le projet de «Groupe de Coopération Renforcée » sur le Mali, s'inspire de cette stratégie pour préparer les différents acteurs à réunir les conditions nécessaires.

Directrice de rédaction :
Marie-Odile Tavernier, Présidente Horizons Solidaires
Document réalisé et imprimé par **Afdi Basse-Normandie**